

Faculté de Médecine et Pharmacie
Faculté des Sciences Fondamentales et Appliquées

UNIVERSITÉ DE POITIERS

COMMENT ACCÉDER
AUX ÉTUDES DE SANTÉ
AVEC UN CURSUS
SCIENTIFIQUE ?



crédits photo : image source SFO09

medphar.univ-poitiers.fr

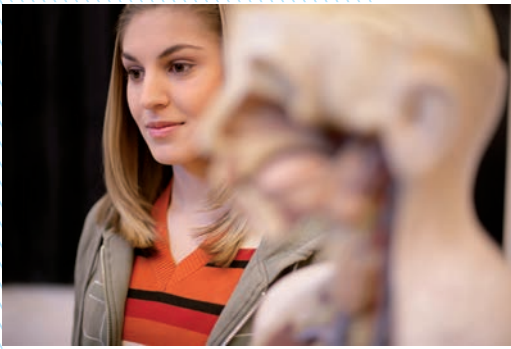


FACULTÉ
DES SCIENCES
FONDAMENTALES
ET APPLIQUÉES
UNIVERSITÉ DE POITIERS



“Des savoirs & des talents”

1431
Université
de Poitiers



L'université de Poitiers propose, en application de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement et la recherche, une expérimentation permettant une admission, sans passer par le concours de la PACES, en 2^e année des études médicales, maïeutiques (sage-femme) ou pharmaceutiques.

Cette expérimentation se poursuit au cours de l'année universitaire 2017-2018 pour une admission en 2^e année de santé à la rentrée 2018-2019.

L'expérimentation s'achèvera au terme de l'année universitaire 2019-2020.



Objectif

Intégrer dans les études de santé des étudiants de licence fortement motivés ayant un projet d'études et professionnel réfléchi et disposant d'un bon dossier académique.

Public concerné

Bacheliers 2016 et années antérieures n'ayant pas été inscrits plus d'une année en PACES et qui valideront la 2^e année de la licence Sciences de la Vie ou Physique, Chimie à l'université de Poitiers en 2017-2018

Nature des passerelles

Validation d'une 2^e année de licence (L2) :

- de **Sciences de la Vie** pour prétendre à une 2^e année de médecine, pharmacie ou maïeutique (sage-femme) ;
- de **Physique, Chimie** pour prétendre à une 2^e année de pharmacie.

Modalités : jury d'admission

L'intégration des titulaires d'une 2^e année de licence en 2^e année de santé est prononcée par un Jury d'admission à l'issue de deux phases :

- une première phase d'admissibilité sur dossier universitaire et lettre de motivation ;
- une seconde phase d'admission après un entretien de 20 minutes avec un Jury.

L'admission est dans tous les cas conditionnée à la validation de la deuxième année de licence.

Nombre de places ouvertes

Pour la rentrée 2018-2019 :

Médecine : 10*

Maïeutique : 2*

Pharmacie : 18*

* Effectifs estimés en fonction du numerus clausus 2017/2018.

MED : médecine
MAÏ : maïeutique
PHAR : pharmacie

